

Accord d'association CE/Chili: adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie. Protocole

2007/0083(NLE) - 12/09/2007

En adoptant selon la procédure simplifiée (article 43, par. 1, du règlement) la recommandation de M. Helmuth **MARKOV** (GUE-NGL, DE), la commission du commerce international invite le Parlement européen à donner son avis conforme sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un 2^{ème} protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie.